

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

29 MAI 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRÉSENTS :	24
ABSENTS REPRÉSENTÉS :	7
VOTANTS :	31

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme France COUVERCHEL

Présents :

Jean-Patrick MARTY, Anisoara MARTIN, David QUERY, Mylène RIAD, Alexandre PHRACHANPHENG, Manysa ZIELINSKI, El Mehdi NAAINIAA, Annick COLAS, James APPAVOU, Henri BERREBI, Jérôme HOAREAU, Sophie CHALOM, Ghislaine IANNAZZO, France COUVERCHEL, Vanessa BAULNY, Marc MANIRY, Céline COIFFARD, Kevin ZIELINSKI, Marie SOUBIE, Guillaume CLIN, Daniel ALARÇON, Sébastien MAUMONT, Hubert DE VILLÈLE, Mourad HAMMOUDI

Absents, excusés et représentés :

Sophie GUEYRARD qui a donné pouvoir à Sophie CHALOM, Jérôme PRIGENT qui a donné pouvoir à Anisoara MARTIN, Alain LECLERC qui a donné pouvoir à David QUERY, Jocelyne BALLEREAU qui a donné pouvoir à Manysa ZIELINSKI, Nicodème ADZRA qui a donné pouvoir à Alexandre PHRACHANPHENG, Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, Danièle ADAD qui a donné pouvoir à Mourad HAMMOUDI

Absents excusés non-représentés :

Michel COLAS, Maud TALLET, Anya ADANE, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT

061/ OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE L'ANNÉE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14, L.2121-31, L.2131-1, L.2313-1, D.2342-11 et D.2343-5 ;

VU la délibération n°021 du Conseil municipal du 7 avril 2025 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2025 ;

VU la délibération n°037 du Conseil municipal du 30 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 ;

VU la délibération n°063 du Conseil municipal du 29 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°2 du budget primitif 2025 ;

VU la délibération n°060 du Conseil municipal du 08 juin 2026 arrêtant le compte de gestion (C.G.) établi par le Comptable public pour l'exercice 2025.

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – ordonnateur –, après transmission du compte de gestion (C.G.) établi par le comptable de la collectivité territoriale, et que le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal élit le président de séance par scrutin public avant l'approbation du C.A. ;

CONSIDÉRANT que l'année de renouvellement des organes délibérants, le Maire nouvellement élu et le Maire sortant doivent se retirer au moment du vote ;

CONSIDÉRANT que le C.A. retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

VU l'avis favorable de la commission municipale économie, prévention, finances et numérique du 27 mai 2026,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 1^{er} juin 2026 ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

STATUANT sur l'exécution du budget de 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel COLAS, Maire,

SOUS LA PRÉSIDENCE de Monsieur Jean-Patrick MARTY, Adjoint au Maire délégué à la vie économique, au commerce et à l'attractivité, le Maire et Madame Maud TALLET ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARRÊTE, par 28 voix pour et 3 abstention (M. DE VILLÈLE, Mme ADAD, M. HAMMOUDI), le compte administratif (C.A.) de l'exercice 2025, dont la balance s'établit comme suit :

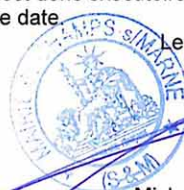
RÉSULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	
	2025
Recettes	40 735 198,55
Dépenses	38 114 809,56
Résultat de l'activité Fonctionnement	2 620 388,99
Résultat N-1 reporté	6 353 962,69
Résultat fonctionnement Global	8 974 351,68

RÉSULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
	2025
Recettes	8 883 193,88
Dépenses	9 344 309,07
Résultat de l'activité	-461 115,19
Résultat N-1 reporté	2 410 173,11
Résultat Investissement Global	1 949 057,92

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 16/06/26

publié ou notifié le 17/06/26
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.



Le Maire,

Michel COLAS

Fait à Champs-sur-Marne, le 11 juin 2026



Le Maire,

Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.

Commune de Champs-sur-Marne – Conseil Municipal du 08/06/2025

Mairie de Champs-sur-Marne – Mail Jean Ferrat – 77 420 CHAMPS-SUR-MARNE